

Entrée en vigueur : le 14 janvier 2014

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Acuity Specialty Products, Inc. (faisant affaire sous les raisons sociales : Zep Sales & Service, Selig Industries et Niagara National) et ses filiales : (1) Amrep, Inc. (faisant affaire sous les raisons sociales : Zep Commercial Sales & Service et Zep Professional) et (2) Zep Vehicle Care Inc. (ci-après dénommés collectivement comme « **Zep** ») offrent les conditions générales de vente suivantes (« **Conditions générales** »), qui s'appliquent à tous les devis et à toutes les ventes effectuées par Zep.

1. **DÉLAI.** Tous les devis sont valides pendant 30 jours, sauf indication contraire.
2. **EXPÉDITION.** Toutes les commandes seront expédiées franco bord au point d'expédition indiqué sur la facture, par un transporteur approuvé par Zep. Sauf indication contraire sur la facture, les coûts d'expédition seront prépayés par Zep et ajoutés au montant de la facture.
3. **MODALITÉS DE PAIEMENT.** Tous les paiements sont dus net dans les 30 jours suivant la date de facturation, sauf indication contraire sur la facture. Le manquement par le client d'effectuer le paiement lorsqu'il est dû constituera une violation matérielle de ces Conditions générales. Toutes les factures impayées lorsqu'elles sont dues porteront des intérêts au moindre du (i) taux d'intérêt maximal permis en vertu de la loi et (ii) 1,5 % par mois jusqu'au paiement complet. Les paiements de toute expédition d'exportation seront effectués par transfert électronique prépayé ou par carte de crédit.
4. **SUSPENSION DE L'EXÉCUTION; RECOUVREMENT.** Zep a le droit exclusif d'approbation ou de refus de crédit pour ces Clients, dans tous les cas. La politique actuelle de crédit de Zep est de placer le Client en attente de crédit et d'arrêter les expéditions futures au Client si une facture n'est pas payée dans les 60 jours, après quoi Zep acheminera une lettre d'avertissement au Client et une copie au représentant commercial. Tout solde existant après 120 jours sera acheminé au recouvrement. Zep se réserve le droit de modifier de telles politiques, à sa discrétion. Si, selon le jugement de Zep, la situation financière du Client ne justifie pas les modalités de paiement précisées, Zep peut exiger un paiement total ou partiel avant l'expédition des marchandises. Le Client accepte de donner à Zep les renseignements de crédit exigés. Le Client accepte de payer des frais raisonnables d'avocat à Zep dans le cas où un litige est nécessaire pour le recouvrement en raison de non-paiement de la facture pour des matériaux ou des services.
5. **TAXES.** Les taxes indirectes fédérales, provinciales ou locales, y compris, sans toutefois s'y limiter, les taxes de vente ou les taxes d'utilisation, la TPS, les taxes de transaction et toute taxe semblable, et tous les frais de douanes, droits, taxes et coûts associés (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'entreposage et les droits de courtage) de l'importation du produit des États-Unis, ne sont pas compris dans le prix proposé pour les produits, seront énoncés séparément sur la facture et seront payés par le Client. Le client fournira à Zep tous les certificats d'exemption de revendeur.
6. **GARANTIE.** Zep garantit seulement que toutes les marchandises fabriquées par Zep seront sans défaut de matériel et de fabrication; à condition, toutefois, que cette garantie soit limitée aux marchandises jugées défectueuses dans les 90 jours suivant la date de l'expédition (« **Période de garantie** »). Les produits de revente porteront uniquement la garantie offerte par le fabricant original et aucune garantie de Zep. Le seul et unique

recours du Client pour toute responsabilité de tout genre de Zep, y compris de (a) garantie, qu'elle soit explicite ou implicite, qu'elle soit comprise dans ces Conditions générales de vente ou dans toute modalité supplémentaire ou résiduelle à la présente, (b) contrat, (c) négligence, (d) délit civil, ou (e) autre, est limité à la réparation ou au remplacement des marchandises par Zep, qu'un examen par Zep révèle être défectueuses pendant la Période de garantie, ou selon l'option de Zep de rembourser au Client la somme payée à Zep pour de telles marchandises. Zep n'aura aucune obligation de remédier aux défauts à moins que, dans la période de garantie, le Client avise Zep par écrit de sa réclamation. En aucun cas Zep ne fera l'objet d'une obligation de réparer ou remplacer les marchandises qui sont jugées par Zep défectueuses en raison d'abus par le Client, ou en raison de l'utilisation non conforme à l'étiquetage applicable. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE EXPLICITE ÉNONCÉE DANS LA PRÉSENTE, ZEP DÉCLINE TOUTES LES GARANTIES EN MATIÈRE DES MARCHANDISES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À DES FINS PARTICULIÈRES. Le retour des marchandises qui sont assujetties à des réclamations contre la garantie est assujetti aux modalités du paragraphe 11 de ces Conditions générales.

7. **LIVRAISONS.** Les dates de livraison proposées sont fondées sur la meilleure estimation par Zep du délai réaliste selon lequel une livraison au transporteur sera effectuée, et sont assujetties à une confirmation au moment de l'acceptation de toute commande y résultant. Zep se réserve le droit d'effectuer une expédition précoce ou partielle et d'établir la facture au Client en conséquence.
8. **RETARDS JUSTIFIABLES.** Zep ne sera pas responsable de la perte, des dommages, de la rétention ou des délais découlant de causes hors de son contrôle raisonnable ou causés par, sans s'y limiter, des grèves, des restrictions imposées par le gouvernement des États-Unis ou tout autre gouvernement ayant la compétence, des délais de transports, de l'incapacité d'obtenir la main-d'œuvre, les matériaux ou les installations de manufacture nécessaires, ou de toute autre cause raisonnablement hors de son contrôle, qu'elle soit semblable ou non à celles énumérées.
9. **INSTALLATION/SERVICE.** Le client installera tout produit le nécessitant, à moins d'un accord contraire par écrit.
10. **ANNULATION.** L'annulation de toute commande doit se faire par avis écrit à Zep et fera l'objet de frais d'annulation, qui comprendra toutes les dépenses encourues par Zep et un profit raisonnable sur la vente.
11. **RETOURS.** Le client dispose d'un délai de 90 jours à compter de la date de la vente pour demander un retour. Le produit doit être à l'état neuf et propre à la revente. Si le produit est sale, endommagé ou de toute autre manière à l'état moins que neuf, le retour ne sera pas approuvé. Les produits chimiques qui ont été ouverts ne sont pas admissibles au retour. La date de péremption du produit ne peut pas être dépassée ou le produit ne peut pas avoir plus de 12 mois, selon le cas.
12. **DOMMAGES INDIRECTS; LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. ZEP NE SERA PAS RESPONSABLE DES PERTES DE PROFITS, DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS DE TOUT GENRE, QU'ILS DÉCOULENT DE LA GARANTIE, DU CONTRAT, DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE, DE L'INDEMNISATION, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE OU COMBINAISON DE CAUSES QUE CE SOIT. CETTE LIMITATION S'APPLIQUERA NONOBTANT TOUT DÉFAUT ESSENTIEL DE L'OBJECTIF DE TOUT RECOURS LIMITÉ.** En aucun cas, la responsabilité de Zep n'excédera le montant payé à Zep par le Client pour les marchandises précises faisant l'objet d'une telle responsabilité.

13. **VENTES À L'EXPORTATION.** Zep n'exportera ou ne livrera aucun produit, renseignement technique, donnée ou aucun matériel à l'extérieur des États-Unis d'Amérique, si cette exportation ou livraison est interdite ou restreinte par toute loi ou réglementation du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique. Le client respectera toutes les lois et réglementations de contrôle à l'exportation et à la réexportation, y compris, sans toutefois s'y limiter, les Export Administration Regulations (15 C.F.R. Parties 730, et suivants) (Règlementations de l'administration de l'exportation) régies par le U.S. Department of Commerce et l'Office of Foreign Assets Control Regulations (31 C.F.R. Chapitre V) de l'U.S. Treasury Department. Le Client ne procédera, directement ou indirectement, à la vente, l'exportation, la réexportation, le transfert, la fourniture, le détournement, le prêt, la location, la consignation ou toute autre mise à disposition des marchandises, des services, des logiciels, des codes sources ou de la technologie reçue en lien à cette commande à aucune personne, entité ou destination interdite par les lois ou les réglementations du gouvernement fédéral des États-Unis, sans avoir obtenu une autorisation préalable des autorités gouvernementales compétentes, selon les exigences de ces lois et réglementations.
14. **RESPECT DU FAIR LABOR STANDARDS ACT (LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI ÉQUITABLES).** Les marchandises ou l'exécution des services couverts par cette facture ont été produites conformément au Federal Fair Labor Standards Act de 1938, comme modifié. Zep atteste par les présentes que les marchandises ont été produites conformément aux exigences pertinentes des paragraphes 6, 7 et 12 du Fair Labor Standards Act, comme modifié, et des réglementations et des décrets du United States Department of Labor stipulés dans son paragraphe 14. Zep est d'avis que toutes les commandes assujetties à ces Conditions générales de vente ne sont assujetties à aucune autre disposition contractuelle du gouvernement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les réglementations d'approvisionnement des forces armées.
15. **DROIT APPLICABLE.** Toute question en matière de validité, d'interprétation et d'application de ces Conditions générales de vente sera régie par les lois de l'État de la Géorgie, aux États-Unis d'Amérique. Les parties renoncent toute applicabilité de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises à cette commande.
16. **ERREURS D'ÉCRITURE :** Toutes erreurs de transcription et d'écriture sont assujetties à la correction.
17. **TITRES.** Les titres utilisés sur l'ensemble sont utilisés pour des raisons de commodité seulement et ne seront pas considérés aux fins d'interprétation et de mise en application de ces Conditions générales de vente.
18. **PERTINENCE DES AUTRES MODALITÉS.** Ces Conditions générales de vente sont entendues en tant qu'expression complète des modalités applicables à toute vente de produits ou services par Zep. Aucune condition indiquée sur aucun bon de commande ou formulaire de confirmation ne sera donc exécutoire pour modifier ces Conditions générales de vente. De plus, le paragraphe 2-207 de l'Uniform Commercial Code (Code de commerce uniforme), en vigueur dans la loi de tout état, ne sera pas appliqué pour modifier ces Conditions générales de vente.